

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 30 janvier (30/01/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Fabienne MAERTEN), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Muriel VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur ANDRAL est nommé secrétaire de séance.

23 – 30 janvier 2020

***23. Avenant à la convention entre la commune de Moissac et l'association « Moissac Culture Vibrations » (MCV) pour le Festival de l'année 2020***

Rapporteur : Monsieur le MAIRE.

**Considérant** le fait que la Commune de Moissac subventionne l'association Moissac-Culture-Vibrations pour réaliser le Festival des Voix, des Lieux... des Mondes en programmant des spectacles dans le cadre de la politique culturelle de la ville.

**Considérant** qu'une convention pluripartite et triennale a été signée au mois de décembre 2017 pour une durée de trois ans (de 2018 à 2020).

**Considérant** que la convention nécessite un avenant fixant les objectifs de l'année courante, le budget prévisionnel, les dates et le programme.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à 27 voix pour et 1 abstention (M. CALVI),**

**APPROUVE** la signature de cet avenant à la convention entre la Commune de Moissac et l'Association « Moissac-Culture-Vibrations » pour le Festival des Voix, des Lieux... des Mondes pour l'année 2020.


**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et à veiller à sa bonne application.

**DECIDE** le versement de 100 000 € comme défini dans l'avenant à la convention entre l'association « Moissac-Culture-Vibrations » et la commune de Moissac.

Pour copie conforme

Moissac le 31 janvier 2020

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT